
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
A MONTBENOIT – LE 10 AVRIL 2017**

Présents : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms A. MARGUET, M. JACQUET, R. JACQUET, P. COMBE, C. BOURDENET et Mmes S. BILLEREY, C. JACQUET, C. BIROST et H. JUNOD qui sont excusés.
M. C. VIEILLE remplace M. F. TYRODE

I – PRESENTATION DES ACTIVITES SYDED

Mme la Présidente cède la parole à M. Jean-François LONGEOT et M. David MOUROT, respectivement Président et Directeur du Syndicat Mixte d'Energie du Doubs.

Après avoir fait le point sur les différentes missions dévolues à ce Syndicat que les communes connaissent bien : Aide à l'Enfouissement des Réseaux et Eclairage public / l'intervention des Conseillers en Economie partagée

M. LONGEOT souhaite centrer davantage son intervention sur l'Avenir et sur les chantiers futurs, car la question de l'Energie est au cœurs des débats.

A ce propos, il fait le point sur le dossier Electromobilité qui suit son cours. Les quatre sites d'implantations sur notre secteur ont été retenus et la phase de faisabilité technique est en cours avec une probable mise en service d'ici la fin de l'Année. Les modalités de fonctionnement seront précisées ultérieurement en accord avec le SYDED.

Pour terminer, il présente le Fonds de Transition Energétique, alimenté pour partie par le Produit de la Taxe Finale sur l'Electricité mise en place en 2016 à destination des communes de – 2000 hab ou leurs E.P.C.I.

II – DOSSIER RESTAURATION ABBAYE MONTBENOIT

Dans un premier temps, Mme la Présidente cède la parole à M. Gilles MAGNIN-FEYSOT : Président du Syndicat du Pays de Montbenoit, qui rappelle le contexte et l'état d'avancement du Dossier.

A ce jour et à l'issue d'une rencontre entre les élus de ce Syndicat et M. Raphaël BARTOLT : Préfet, ce dossier a fait l'objet entre d'autre d'une programmation spécifique au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local à hauteur de 40 %

Or, seul un E.P.C.I. est éligible à ce fonds d'Etat et le seul montage envisageable est celui du portage de projet par la Communauté de Communes, en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué.

Comme cela a été rappelé lors de la réunion, le principe de la Maîtrise d'Ouvrage Délégée ou Mandat est simple : la Communauté de Communes agit en qualité de mandataire **au nom et pour le compte** du Syndicat durant les travaux. Elle assure l'ensemble des Dépenses liées à l'Opération et perçoit pour faire, les subventions et contributions financières du Syndicat, afin d'assurer l'équilibre des Comptes.

Mme JOLIOT rappelle le principe de nécessaire équilibre des Dépenses / Recettes en fin d'Opération et la répercussion des frais financiers sur le maître d'Ouvrage, dans l'hypothèse d'un Préfinancement.

Elle souligne par ailleurs, que ce Dossier générera un important travail administratif et de suivi financier. Ce type d'engagement est formalisée par une Convention encadrant les droits et obligations des cocontractants, qui doit être validée par chacune des parties.

A charge pour le Syndicat du pays de Montbenoit de la valider à l'occasion de leur prochaine réunion.

S'agissant des modalités des Recettes, M. G. MARGUET intervient en évoquant l'hypothèse d'une Commune nouvelle, la D.G.F. est particulièrement conséquente, et pense qu'il est dommage de ne pas s'être investi dans cette démarche.

Aussi, dans un premier temps, Mme JOLIOT soumet au Vote de l'Assemblée le principe de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée par la Communauté de Communes :

⇒ Les membres de l'Assemblée se prononcent à l'unanimité favorablement.

La seconde partie du débat porte sur le Plan de Financement et l'apport financier de la Communauté de Communes.

Dans le Plan de Financement, la contribution de la Communauté est arrêtée à la somme de 50 000 € et les élus du Syndicat entendent rappeler que cette demande est justifiée par la vocation touristique et culturelle des lieux, qui rayonne au-delà du Territoires des communes.

S'en suivent divers échanges à ce propos. Ainsi, M. G. MARGUET suggère que les 10 000 € mobilisables par commune à destination des Projets sportifs ou culturels avaient vocation à être mobilisés dans ce cadre.

M. G. DORNIER quant à lui pense que l'effort demandé est lié avant tout au caractère Historique du Monument et que l'occasion ne se représentera pas.

Mme JOLIOT soumet donc au Vote de l'Assemblée : le principe d'une Contribution financière à hauteur de 50 000 €

⇒ Les Résultats du Vote sont les suivants : OUI : 13 Voix / NON : 7 Voix

III – INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

⇒ Dossier P.E.T.R. du Pays Horloger

M. DEGRIBALDI présente brièvement la démarche de Parc Naturel engagée sur le secteur du Doubs franco-suisse et à laquelle sont associées les communes de Ville-du-Pont et la Longeville depuis 2008.

Jusqu'à présent, la structure du Pays horloger finançait les dépenses engagées à cet effet. Mais le Dossier devenant opérationnel, ces derniers souhaitent associer davantage les Collectivités associées, y compris en terme de financement.

Mme JOLIOT regrette tout de même, ne pas avoir été contacté par l'Exécutif avant d'être destinataire d'une Convention de Financement.

Au-delà de ces considérations, M. DEGRIBALDI fait part de ses interrogations quant à la place de notre Communauté entre 2 Pôles attractifs : Pontarlier et Morteau et les conditions de notre Avenir.

⇒ **Projet d'Extension – Piste Stade de Biathlon**

Mme JOLIOT poursuit en évoquant ses récents contacts avec l'Entente saugette et les représentants du Conseil régional.

En effet, le Stade de Biathlon de Arçon a vocation à devenir un équipement de référence en terme de Ski d'Eté et bénéficierait d'une Homologation par la Fédération française de Ski, laissant ainsi espérer un Plan de Financement conséquent.

Pour ce faire, il convient d'agrandir la piste au-delà du circuit existant d'environ 800 m. Un tracé a été envisagé et réfléchi en accord la commune de Arçon, propriétaire du terrain.

Cette question n'étant pas formellement à l'ordre du jour, il est convenu de reporter le vote à la prochaine réunion d'Assemblée, et par conséquent le dépôt de Demande de Subvention

1 La prochaine Réunion d'Assemblée se déroulera : **mardi 09 mai prochain** à 20 H 00 en Mairie de les Alliés.

